

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Département de la politique de rémunération,
de l'organisation du temps de travail
et de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération

Note de gestion du 30 juillet 2015 relative à la prime de service et de rendement au titre de l'année 2015 allouée à certains fonctionnaires relevant du MEDDE et du MLETR

NOR : DEVK1517940N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Résumé : attribution de la prime de service et de rendement au titre de l'année 2015.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de son application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Domaine : administration.

Mots clés liste fermée : Fonction Publique.

Mots clés libres : régime indemnitaire – agents des corps techniques du MEDDE et du MLETR.

Références :

Décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de services et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Note de gestion du 13 octobre 2014 relative à la prime de service et de rendement au titre de l'année 2014 allouée à certains fonctionnaires relevant du MEDDE et du MLETR.

Date de mise en application : 1^{er} janvier 2015.

Pièce annexe : Tableau des montants.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ; aux destinataires in fine (pour exécution et information).

Les dispositions prévues par la note de gestion DEVK14242552N du 13 octobre 2014 relative à la prime de service et de rendement (PSR) allouée à certains fonctionnaires relevant du MEDDE et du MLETR demeurent inchangées pour l'année 2015.

À titre de rappel, l'annexe I à la présente note récapitule pour chacun des grades et emplois, les montants de la PSR appliqués à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le bureau de la politique de rémunération (SG/DRH/ROR2) reste à votre disposition pour toute difficulté éventuelle d'application.

La présente note sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 juillet 2015.

Pour les ministres et par délégation :
L'adjoint à la directrice des ressources humaines,
E. LE GUERN

Visa du contrôleur budgétaire et
comptable ministériel :
B. BACHELLERIE

ANNEXE I

TABLEAUX DES MONTANTS DE PSR

		Taux de base	Autres services				Administration centrale, CGEDD, OUTRE-MER, CPII		ENTE et CMVRH	Taux maximal
			1,42	1,50	1,64	2,00	1,94	2,00	2,00	2,00
EMPLOI / FONCTION	Directeur de service (CNPS, CVRH, DIR, ENTE)	5 720 €	8 122,40 €						11 440,00 €	11 440,00 €
	Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe	3 572 €	5 072,24 €				6 929,68 €		7 144,00 €	7 144,00 €
	Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 2e groupe	3 177 €	4 511,34 €				6 163,38 €		6 354,00 €	6 354,00 €
CORPS / GRADE	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	2 817 €	4 000,14 €				5 464,98 €		5 634,00 €	5 634,00 €
	Ingénieur des travaux publics de l'Etat	1 659 €	2 355,78 €				3 218,46 €		3 318,00 €	3 318,00 €
	Directeur de recherche	2 715 €				5 430,00 €		5 430,00 €	5 430,00 €	5 430,00 €
	Chargé de recherche	1 745 €				3 490,00 €		3 490,00 €	3 490,00 €	3 490,00 €
	Technicien supérieur en chef du développement durable (ex-chef de subdivision)	1 400 €				2 800,00 €		2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
	Technicien supérieur en chef du développement durable	1 400 €		2 100,00 €				2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
	Technicien supérieur principal du développement durable	1 289 €		1 933,50 €				2 578,00 €	2 578,00 €	2 578,00 €
	Technicien supérieur du développement durable	986 €			1 617,04 €			1 972,00 €	1 972,00 €	1 972,00 €
	Dessinateur chef de groupe première classe	978 €				1 956,00 €		1 956,00 €	1 956,00 €	1 956,00 €
	Dessinateur chef de groupe deuxième classe	856 €				1 712,00 €		1 712,00 €	1 712,00 €	1 712,00 €
	Dessinateur	820 €				1 640,00 €		1 640,00 €	1 640,00 €	1 640,00 €
	Expert technique principal	590 €				1 180,00 €		1 180,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
	Expert technique	558 €				1 116,00 €		1 116,00 €	1 116,00 €	1 116,00 €

DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les préfets de région :

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA).

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE).

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL).

Directions interrégionales de la mer (DIRM).

Mesdames et messieurs les préfets de département :

Directions départementales des territoires (DDT).

Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL outre-mer).

Direction de la mer Sud océan Indien (Mayotte).

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon).

Directions de la mer outre-mer (DM).

Directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS).

Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :

Directions interdépartementales des routes (DIR).

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :

École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE).

Centre d'études des tunnels (CETU).

Centre national des ponts de secours (CNPS).

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG).

Institut de formation de l'environnement (IFORE).

Armement des phares et balises (APB).

Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA).

Administration centrale du MEDDE et du MLET :

Madame la commissaire générale au développement durable, déléguée interministérielle au développement durable (CGDD).

Monsieur le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer (DGITM).

Monsieur le directeur général de l'aviation civile (DGAC).

Monsieur le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).

Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat (DGEC).

Madame la directrice générale de la prévention des risques (DGPR).

Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Monsieur le délégué à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

Madame la directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

Madame la directrice des ressources humaines (SG/DRH).

Monsieur le directeur des affaires juridiques (SG/DAJ).

Madame la directrice de la communication (SG/DICOM).

Monsieur le directeur des affaires européennes et internationales (SG/DAEI).

Monsieur le délégué à l'action foncière et immobilière (SG/DAFI).

Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI).

Madame la cheffe du service des affaires financières (SG/SAF).

Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services (SG/SPES).

Monsieur le chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SG/SDSIE).

Monsieur le directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques (SG/SPSSI/CPII).

Monsieur le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (SG/DRH/CMVRH).

Madame la cheffe du bureau des cabinets.

Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de la gestion de proximité du secrétariat général (SG/DRH/CRHAC).

Copie pour information :

SG-Service du pilotage et de l'évolution des services.

SG-Direction des affaires juridiques.

SG/DRH/MGS.

SG/DRH/GAP.

SG/DRH/CHRAC/CRHAC1 et CRHAC4.

SG/DRH/CE/CE-CM.

SG/DRH/PPS.

SG/SPSSI/SIAS1 et SIAS2.

Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routières.

Agence nationale de l'habitat (Anah).

Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS).

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Voies navigables de France (VNF).

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ministère de finances et des comptes publics.

Ministère de la défense.

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Ministère de l'intérieur.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Ministère de la culture et de la communication.